

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 14 décembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 7
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/12/2017
et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir –
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en
séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude
BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS,
Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian
JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR,
Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis
TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE,
Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel
LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à
Georges BITOT.

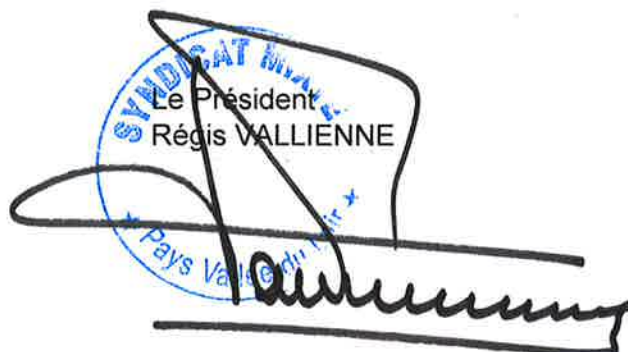
D08-21-21-2017 : Amortissement matériel informatique

Le comité syndical a délibéré à deux reprises sur les durées d'amortissement du matériel
informatique et à l'occasion du renouvellement du serveur et d'une grande partie du parc il
convient reprendre une délibération récapitulant les modalités d'amortissement et fixant la
durée de l'amortissement du serveur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,
adopte les modalités d'amortissement suivantes :

- Ordinateurs portables : 2 ans
- Ordinateurs fixes : 3 ans
- Serveur : 8 ans

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE
Pays Vallée du Loir